

## LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL. 29 FEVRIER 1896

## SOMMAIRE

TEXTE.—Entre-Nous, par Léon Ledieu. — Chronique européenne, par Raoul Bresseau. — Carnet du *Monde Illustré*. — Nouvelle canadienne (avec gravure) : Les aventures de Nicolas Martin, par Régis Roy. — Un agitateur, par A. Roguenant. — Une découverte photographique, par A. Brun. — Aventures de chasse (avec gravure), par Léon Garand. — Figures d'actualité. — Monument de glace (avec gravure). — Notes et faits. — Passe-temps récréatif (avec gravure). — La première pipe de Toto. — Choses et autres. — Les dames. — Feuilleton : La mendicante de Saint-Sulpice, par Xavier de Montépin.

GRAVURES.—Mme Sarah-Bernhardt, dans le rôle de *Gismonda*, de Victorien Sardou. — Mme Sarah-Bernhardt dans le rôle de *Camille*. — Portrait de Mme Sarah-Bernhardt. — Les déportés politiques en Sibérie : Le gouverneur visitant les prisonniers. — Nouvelle découverte photographique : Appareil de Wright pour la photographie, système Roentgen. — Portraits : Le Dr Nansen ; Le général Weyler. — Photographie d'une main ornée d'une bague—Tube de Crooke faisant voir l'ombre

## PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix, suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélés du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.



ICI un fait sans précédent, je crois, dans l'histoire du Barrage canadien.

L'honorable Gédéon Ouimet vient de se faire réinscrire au tableau des avocats de la province, après une interruption de vingt-deux années d'exercice de sa profession, à l'âge de soixante-

treize ans ! Il faut reconnaître que certains hommes, nés dans le premier quart de notre siècle qui touche à sa fin, étaient rudement trempés, et l'on ne peut réprimer un sentiment d'admiration en voyant cet exemple d'un vieillard, qui ne peut rester dans l'inaction et qui travaille encore comme s'il ignorait la signification du mot "repos".

Mais ce qualificatif de vieillard, je me hâte de le dire, va très mal à l'honorable G. Oui-

met, toujours vert, alerte et qui trouve les journées trop courtes pour les travaux qu'il a constamment sur le métier.

Et vraiment, il pourrait répondre comme Alexandre Dumas à qui l'on disait un jour :

—Mais, maître, pourquoi travaillez-vous tant ?

—Que voulez-vous, je n'ai pas autre chose à faire.

La haute compétence que l'honorable G. Ouimet a acquise dans les questions scolaires pendant les vingt-deux ans qu'il a rempli les importantes fonctions de surintendant de l'instruction publique, fait de lui une autorité reconnue et dont les conseils ont une importance indiscutable.

Je vous donnerai un jour un aperçu de la vie de cet honnête homme, vie si bien remplie que les jeunes gens pourront en tirer profit.

L'honorable G. Ouimet a été admis au barreau en 1844.

Deux avocats, dont les noms figurent au tableau sont cependant plus anciens que lui : M. John-J. Day, C.R., de Montréal, reçu en 1834, et M. L.-J. Baillargé, C.R., de Québec, en 1835.

\* \* \* Vous parlerai-je du froid ?

Oh ! pas longtemps, car le souvenir seul des journées sibériennes que nous avons passées est tellement cuisant, qu'il ce serait peut-être aggraver les rhumes, congestions et inflammations qui forment le cortège ordinaire de "Jack Frost."

En voyant, dans les dépêches, que le thermomètre était descendu à 56 degrés, à Edmonton, et à 48 à Calgary, je me suis demandé avec effroi quelles ont été les souffrances des habitants de cette immense prairie qui forme notre territoire du Nord-Ouest.

Cela a dû être quelque chose d'épouvantable.

A Montréal et à Québec, on s'est contenté d'une trentaine de degrés, ce qui est encore très dur.

On parlait, l'autre jour, de cette température glaciale, et nous nous demandions quelle pouvait être la cause déterminante de la vague froide qui est ainsi passée sur l'Amérique du Nord.

—La cause, mais elle est bien connue, dit X... ; ne savez-vous pas que le Dr Nansen, l'explorateur norvégien, vient justement de découvrir le pôle Nord, et que, ayant commis cette imprudence, il est naturel que le froid se soit échappé et...

—Assez, assez !

Cela me rappelle le mot de Provencher qui avait pris Jacques Cartier en grippe :

—Découvrir le Canada, disait-il, un pays si froid, mais c'est absurde, idiot ; il aurait dû le couvrir, au contraire !

Un bon mot tiré d'un journal anglais, au moment où il a fait si froid :

"Dr Nansen, please close the door behind you !"

Rien de plus.

\* \* \* Diable ! Diable ! il se passe de singulières choses dans notre bon pays et voilà que Dame Justice voudrait mettre son nez dans certaines affaires secrètes où elle n'a que faire.

Le secret ! Beaucoup n'y croient pas, et le bonhomme La Fontaine connaissait bien l'humanité quand il a dit :

Rien ne pèse tant qu'un secret,

Le porter loin est difficile aux dames

Et je sais même sur ce fait

Bon nombre d'hommes qui sont femmes.

C'est parfaitement vrai et il est très rare, en effet, qu'un secret, si grave qu'il puisse

être, soit bien gardé. On arrive toujours à le pénétrer et, dans l'histoire, je n'en vois guère qu'un dont l'explication nous échappe : celui du "Masque de fer".

Et pourtant, il en est d'autres que l'on confie tous les jours à l'oreille de certaines personnes et qui ne sont jamais dévoilés : ce sont les secrets de la confession.

On l'a dit et redit, jamais prêtre même indigne, tombé, apostat, n'a trahi le serment qu'il avait fait, de garder closes ses lèvres, en ce qui regarde les aveux de ses pénitents.

Il y a même dans ce silence si bien gardé quelque chose de si grand et de si mystérieux que la raison humaine en reste confondue.

Et voici qu'un juge voudrait forcer un prêtre à lui répéter ce qui s'est dit dans le confessionnal.

Ne criez pas à l'in vraisemblance, si bizarre qu'elle puisse paraître :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Voici les faits très succincts :

Un jeune garçon commence son apprentissage chez un individu quelconque ; au bout d'un certain temps l'apprenti quitte son patron. *Inde inu.* Poursuite en dommages.

C'est alors que le curé de la paroisse, M. Gill, comparut comme témoin et attesta sous serment que jamais il n'avait donné au jeune homme le conseil de quitter son patron.

C'était bien clair, n'est-ce pas ? cependant le juge Lynch ne l'a pas pris ainsi et a démandé à M. Gill, si, au confessionnal, il n'avait pas été question de cette affaire, avec l'apprenti, question tellement stupéfiante que le curé demanda à réfléchir.

Quand il comparut de nouveau devant le juge, M. Gill lui dit que son devoir était de ne pas répondre à cette question qui touchait au secret de la confession, ce qui était parfaitement exact.

Le juge lui intima de nouveau l'ordre de répondre et sur le refus calme et digne du curé, condamna celui-ci à l'emprisonnement jusqu'à réponse à la question.

Cette affaire a créé un émoi bien naturel dans toute la région et, comme appel a été interjeté de la décision du juge, l'exécution de la sentence a été suspendue.

Je vous le répète, le fait est très grave, et bien que son issue ne soit pas douteuse, c'est-à-dire que les tribunaux supérieurs décideront en faveur de M. Gill, il n'en est pas moins pénible d'avoir à enregistrer pareille chose.

Voilà ce que l'on dit, ce que l'on rapporte et ce qu'on écrit, et maintenant, il reste encore cette espérance, c'est qu'il y a eu peut-être un malentendu, qu'on s'est mal compris et que l'on arrivera à meilleure entente.

Vouloir forcer un prêtre à violer le secret de la confession, c'est vouloir le forcer à commettre une infamie doublée d'une illégalité.

Attendons les événements.

La France va célébrer, cette année, par un jubilé, le quatorze centième anniversaire de la conversion de Clovis.

C'est en pleine bataille, vous le savez, la bataille de Tolbiac, que le roi de France promit d'abjurer ses dieux et de se faire baptiser, s'il remportait la victoire.

Ce rude guerrier entendait les affaires, n'en faisait que donnant donnant, et le sort de la journée lui ayant été favorable, il s'exécuta en homme d'honneur.

Or, voici ce qui se passa en cette journée suprême :

Son armée se composait de beaucoup de païens, comme lui, mais elle comptait aussi un bon nombre de chrétiens qui regrettaient d'avoir un chef idolâtre et, quand, dans la dé-

route de Clovis, victoire puisant revint, s'installa déjà v

C'était avait

L'infanterie phyte octobris trois n

C'était jour d'franqu

La évènement croix n'ada grand Une d'çais, c'Nouve par no

En être g Te De parois de plu able à

Te De parois de plu able à

de plu able à